

ASSOCIAZIONE MUSICALE "G.VERDI"

SCUOLA CIVICA DI MUSICA "G.VERDI"

**3^{me} Concours International
de Composition Originales pour
Orchestre d'Harmonie de Jeunes
"Ville de Sinnai"**

ANÉE 2010

avec la collaboration

*Tavolo Permanente delle Federazioni
Bandistiche Italiane*

Österreichische Blasmusikjugend

Österreichische Blasmusikverband

BandaMusicale.it

MondoBande.it

RÈGLEMENT

avec le patronage



COMUNE DI SINNAI
Assessorato alla Cultura



PROVINCIA DI CAGLIARI
Assessorato alla Cultura



**Conseil Départemental pour la Musique
et la Culture de Haute Alsace**

ASSOCIAZIONE MUSICALE "G.VERDI"

Via Perra 61 - 09048 SINNAI (Cagliari)

sito web: www.bandagverdisinnai.it

email: postmaster@bandagverdisinnai.it

ASSOCIATION MUSICAL "G.VERDI" - MUNICIPALITE' DE SINNAI ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE "G.VERDI"

ORGANISE LE

3^{eme} CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION ORIGINALES POUR ORCHESTRE D'HARMONIE DE JEUNES

L'Association Musical "G.Verdi" avec la collaboration de la Mairie de Sinnai et l'École Municipale de Musique, organise le 3^{eme} Concours International de compositions originales pour orchestre d'harmonie de jeunes à fin de promouvoir, développer et divulguer son répertoire.

Art.1) -Le concours s'adresse aux compositeurs de toute nationalité sans limite d'âge. Chaque candidat pourra participer dans les trois secteurs et en présentant plusieurs compositions, en se conformant aux lignes guide élaborées de la Commission Technicien de Tavolo Permanente delle Federazioni Bandistiche Italiane, annexes à la présente règlement. Les œuvres participantes devront être originales, inédites, jamais jouées et n'avoir reçu aucun prix, ni signalisation dans d'autres concours.

Art.2) - Le concours est divisé en trois secteurs:

Secteur A) composition d'un morceau original - difficulté d'exécution : **Degré 1**

Secteur B) composition d'un morceau original - difficulté d'exécution : **Degré 1,5**

Secteur C) composition d'un morceau original - difficulté d'exécution : **Degré 2**

Art.3) - Les compositions peuvent appartenir à toutes les tendances, genres ou formes musicales, à condition qu'elles respectent les indications techniques mentionnées dans le guide joint à ce même avis de concours.

Secteur A) - La composition devra avoir une durée de 1'30" minimum et environ 3'00"maximum et être réalisée pour la nomenclature suivante :

(les numéros entre parenthèse indiquent les subdivisions en voix ou en parties. "Optional" indique que l'instrument peut être utilisé mais on doit en prévoir la substitution, au moins dans les parties obligatoires.)

- Flute
- Hautbois (optional)
- Clarinette en Sib
- Clarinette basse en Sib (optional)
- Saxophone alto en Mib
- Saxophone tenore en Sib (optional)
- Saxophone baritone en Mib (optional)
- Trompette en Sib
- Cor d'harmonie en Fa (optional)
- Trombone - Euphonium - Basson, une partie unique (Basson optional)
- Tuba
- Timpani (optional)
- Glockenspiel - Xylophone (optional)
- Percussions 1 et 2 (pour un total maximum de 3 exécutants)
- Pianoforte (optional)

Secteur B) - La composition devra avoir une durée de 2'30" minimum et environ 4'30" maximum et réalisée pour la nomenclature suivante :

(les numéros entre parenthèse indiquent les subdivisions en voix ou en parties. "Optional" indique que l'instrument peut être utilisé mais on doit en prévoir la substitution, au moins dans les parties obligatoires.)

- Flute
- Hautbois (optional)
- Clarinette en Sib (1 et 2)
- Clarinette basse en Sib (optional)
- Saxophone alto en Mib
- Saxophone tenor en Sib (optional)
- Saxophone baritone en Mib (optional)
- Trompette en Sib (1 et 2)
- Cor d'harmonie en Fa (optional)
- Trombone - Euphonium - Basson, une partie unique (Basson optional)
- Trombone 2 (optional) - Euphonium 2 (opt.) - Basson 2 (opt.), une partie unique en doublement à la ligne du Bas
- Tuba
- Timpani (optional)
- Glockenspiel - Xylophone (optional)
- Percussions 1 et 2 (pour un total maximum de 3 exécutants)
- Pianoforte (optional)

Secteur C) - La composition devra avoir une durée de 4'00" minimum et environ 6'30" maximum et réalisée pour la nomenclature suivante :

(les numéros entre parenthèse indiquent les subdivisions en voix ou en parties. "Optional" indique que l'instrument peut être utilisé mais on doit en prévoir la substitution, au moins dans les parties obligatoires.)

- Flute
- Hautbois (optional)
- Basson (optional)
- Clarinette en Sib (1 et 2)
- Clarinette basse en Sib (optional)
- Saxophone alto en Mib (1 et 2)
- Saxophone tenor en Sib
- Saxophone baritone en Mib
- Trompette en Sib (1 et 2)
- Cor d'harmonie en Fa
- Trombone
- Euphonium
- Trombone 2 (optional) - Euphonium 2 (opt.) - Basson 2° (opt.), une partie unique en doublement à la ligne du Bas
- Tuba
- Timpani (optional)
- Glockenspiel - Xylophone (optional)
- Percussions 1 et 2 (pour un total maximum de 4 exécutants)

Art. 4) – Pour participer au Concours, les candidats devront envoyer au secrétariat une enveloppe contenant:

- **4 (Quatre)** copies de l'œuvre, en partition complète, rigoureusement anonyme sans aucun signe particulier, titre compris et en joignant CD (Mp3) de l'œuvre présentée. Chaque copie doit être marquée, de façon claire et visible, par une devise et doit indiquer la durée approximative du morceau. Spécifier le secteur auquel le candidat veut participer.

- **1 (Une)** enveloppe scellée sur laquelle doit apparaître bien visiblement la même devise avec laquelle les autres copies de la partitions sont marquées.

L'enveloppe devra contenir:

- a) Le bulletin d'inscription, ci-joint dûment rempli, avec la déclaration du compositeur datée et signée;
- b) Deux photographies portant le nom du candidat au dos ;
- c) Curriculum vitæ;
- d) Une copie de versement du montant d'inscription.

L'enveloppe devra parvenir au secrétariat avant le **15 Avril 2010** à l'adresse suivante :
ASSOCIAZIONE MUSICALE "G. VERDI" - Via Perra 61 - 09048 SINNAI (Italie)
Le cachet de la poste faisant foi

Art. 5) - Les droits d'inscription au Concours sont de 40,00 (quarante euros) pour chaque œuvre présentée.

Le paiement pourra être effectué directement au Banco di Sardegna, Agence de Sinnai (Code IBAN: **IT18S010154403000000010468** - Code Swift: **SARDIT3SXXX**) à en-tête ASSOCIAZIONE MUSICALE "G. VERDI" causal: droits d'inscription au 3^{ème} Concours International de Compositions Originales pour Orchestre d'Harmonie de Jeunes "Ville de Sinnai.

Les frais bancaires seront assumés par le candidat
Les frais d'inscription ne sont pas remboursables

Art. 6) - Les prix assignés par le Jury seront les suivants :

Secteur A)

Premier Prix € 2.000,00
Deuxième Prix € 1.000,00

Secteur B)

Premier Prix € 1.800,00
Deuxième Prix € 900,00

Secteur C)

Premier Prix € 1.600,00
Deuxième Prix € 800,00

Les œuvres seront analysées par un Jury composé de personnalités internationales dans le domaine de l'orchestre d'harmonie internationale. Les décisions du jury sont sans appel.
Les Prix ne pourront être partagés et sont au net des retenues fiscales.

Art. 7) – Le jury se réserve le droit de ne pas décerner les prix s'il ne jugera méritoire aucune des compositions parvenues . Le jury tiendra compte de la réelle possibilité d'exécution des œuvres par des orchestres d'harmonie de jeunes.

Le jury peut en outre signaler les œuvres qu'il considère dignes de mention.
Le Directeur Artistique du concours est, de droit, membre du jury.

Art. 8) – Les œuvres qui ont gagné un prix devront indiquer , en cas de publication, le nom du Concours et le Secteur respectif. Les œuvres seront envoyées par l'organisation à la bibliothèque du **CDMC** (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute Alsace) situé à Guebwiller (France).

Art. 9) – l'organisation signalera les œuvres couronnées et celles éventuellement mentionnées par le Jury, aux institutions et aux concours nationaux et internationaux pour orchestre d'harmonie. En outre, en vertu de la convention signée par l'organisation avec les associations Österreichischen Blasmusikjugend et Österreichischer Blasmusikverband, les œuvres couronnées seront utilisées au cours des concours de jeunes organisés en Autriche .
La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'occasion d'un concert où les œuvres sélectionnées seront Jouées pour la première fois à la présence des ses auteurs qui seront logés à Sinnai par l'organisation.

Art. 10) - Le Secrétariat communiquera le résultat du concours à tous les candidats en envoyant une copie de l'extrait du verbal du jury.

Aux vainqueurs des trois secteurs sera communiqué le lieu, la date et l'heure de la cérémonie de remise des prix. Ceux-ci devront envoyer à l'organisation les parties séparées de chaque instrument du morceau couronné dans les 15 jours à partir de la réception de la communication. Les vainqueurs devront être présents à la cérémonie.

Art. 11) - Une (1) des quatre (4) copies envoyées (voir art.4) entrera dans L'Archive Musicale du Concours de la Ecole Communelle de Musique de Sinnai.

Les autres copies, pendant deux années et à partir de la date de publication de cet avis de concours, seront à la disposition des leurs Auteurs qui en désireront la restitution. Cela pourra avoir lieu seulement après une demande formelle et après paiement des frais postaux.

Art. 12) - La demande de participation au concours implique l'acceptation inconditionnée de la part du candidat à cet avis de concours, aux clauses du règlement, et le consentement à l'utilisation des propres données personnelles selon la loi.

Art.13) - Seul le texte italien du règlement (complet de ses 13 articles) est légalement opposable en cas de litige. Institution compétente sera le Foro di Cagliari.

SECRETARIAT DU CONCOURS

Associazione Musicale "G. Verdi"
Via Perra, 61 – 09048 SINNAI – Italia
Tel +39 070 7640022 – fax +39 070 7640022
Email : postmaster@bandagverdisinnai.it



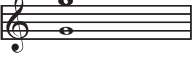


Le Directeur Artistique
Lorenzo Pusceddu

Le Président
Salvatore Belfiori

LIGNES GUIDE POUR CONCOURS DE COMPOSITION POUR ORCHESTRE D'HARMONIE DE JEUNES

Les participants à concours devront, dans leurs travaux, se conformer aux indications technicien sous énumérées.

TABLE DES EXTENSION DES INSTRUMENTS MUSICAUX

Flute		Trompette en Sib	
Hautbois (optional)		Cor d'harmonie en Fa (optional)	
Clarinete en Sib		Trombone - Euphonium Basson (optional)	
Clarinete basse en Sib (optional)		Tuba	
Sax Alto en Mib		Timpani (optional)	
Sax Tenore en Sib (optional)		Glockenspiel Xylophone (optional)	
Sax Baritone en Mib (optional)		Percussion 1 Percussion 2 (max. 3 exécutants parmi des percussions 1 et 2)	

Pianoforte (optional)

Il doit contenir les sigles exprimés en lettres des accords.

L'étendue doit être contenue dans le cadre d'une quinte pour chaque main.

OPTIONAL: indique que l'instrument peut être utilisé mais on doit en prévoir la substitution, au moins dans les parties obligatoires.)

TONALITE': Sib - Mib et relatives mineurs (sans modulations)

TEMPS: 2/4
4/4

RYTHMIQUE: utilisation des suivantes figures:  Sur les valeurs brèves préférer des sons rebattus ou des passages diatoniques

INSTRUMENTATION: emploi étendu des guides pour permettre l'exécution même à des formations incomplètes et peu équilibrées,

SOLO: No

DISTRIBUTION DES PARTIES: emploi maximum des quatre parties réelles plus possible homorytmiques

LIGNE DU BAS: Unifiée et/ou une octave plus haut (basson, clarinete basse, saxophone baritone, trombone, euphonium, tuba)

PERCUSSIONS: max. 3 exécutants parmi des percussions 1 et 2 sans roulements.

DURÉE: min. 1.30" max. 3' 00" approximatif.

AGOGIQUE: 76 - 120 bpm

DYNAMIQUES: p, mf, f, crescendo e diminuendo

ARTICULATIONS: accent, détaché, lié sur deux notes sur des faciles intervalles.

SECTEUR B - DEGRÉ 1,5

LIGNES GUIDE POUR CONCOURS DE COMPOSITION POUR ORCHESTRE D'HARMONIE DE JEUNES

Les participants à concours devront, dans leurs travaux, se conformer aux indications technicien sous énumérées.

TABLE DES EXTENSION DES INSTRUMENTS MUSICAUX

Flute		Trompette en Sib 1/2	
Hautbois (optional)		Cor d'harmonie en Fa (optional)	
Clarinete en Sib 1/2		Trombone - Euphonium Basson (optional)	
Clarinete basse en Sib (optional)		Trombone 2 (opt.) - Euphonium 2 (opt.) Basson 2 (optional) redoublement au ligne du bas	
Sax Alto en Mib		Tuba	
Sax Tenore en Sib (optional)		Timpani (optional)	
Sax Baritone en Mib (optional)		Glockenspiel Xylophone (optional)	

Pianoforte (optional)

Il doit contenir les sigles exprimés en lettres des accords.

L'étendue doit être contenue dans le cadre d'une sixte pour chaque main.

OPTIONAL: indique que l'instrument peut être utilisé mais on doit en prévoir la substitution, au moins dans les parties obligatoires.)

TONALITE': Fa - Sib - Mib et relatives mineurs (avec des eventuelles faciles modulations)

TEMPS: 2/3 4/4
4/4 4/4

RYTHMIQUE: utilisation des suivantes figures:  faciles syncopes, faciles contretemps, sur les valeurs brèves préférer des sons rebattus ou des passages diatoniques

INSTRUMENTATION: emploi étendu des guides pour permettre l'exécution même à des formations incomplètes et peu équilibrées,

SOLO: brefs de section ou pour de groupes homogènes

DISTRIBUTION DES PARTIES: emploi maximum des cinq parties réelles plus possible homorytmiques

PERCUSSIONS: max. 3 exécutants parmi des percussions 1 et 2 avec des roulements de rebond

DURÉE: min. 2' 30" max. 4' 30" approximatif.

AGOGIQUE: 76 - 120 bpm

DYNAMIQUES: p, mp, mf, f, crescendo e diminuendo

ARTICULATIONS: accent, détaché, lié sur deux ou trois notes sur des faciles intervalles, point d'orgue

